



Chiffres clés au :	14/04/2016
Valeur liquidative (VL) :	100,00 €
Actif net :	94 350 323,70 €

EVOLUTION DE L'INDICE SOUS-JACENT (source Europerformance)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

ORIENTATION DE GESTION

Le FIA présente un risque de perte en capital à l'échéance des 6 ans, si l'Euro Stoxx 50, dividendes non réinvestis (ci-après l'Indice) est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial. Le porteur sera alors exposé à toute la baisse de l'indice.

La valeur liquidative finale sera égale à la valeur liquidative initiale majorée ou minorée de la performance de la formule telle que définie ci-après :

Le niveau initial de l'indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 14/04/2016.

- Si le 17/05/2018 en clôture l'indice n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, le FCP sera dissous le 31/05/2018. Le porteur sera remboursé de son capital initialement investi majoré d'une performance forfaitaire de 14% soit un TRA de 6,35%

- Sinon, si le 16/05/2019 en clôture l'indice n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, le FCP sera dissous le 30/05/2019. Le porteur sera remboursé de son capital initialement investi majoré d'une performance forfaitaire de 21% soit un TRA de 6,29%

- Sinon, si le 14/05/2020 en clôture l'indice n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, le FCP sera dissous le 28/05/2020. Le porteur sera remboursé de son capital initialement investi majoré d'une performance forfaitaire de 28% soit un TRA de 6,17%

- Sinon, si le 13/05/2021 en clôture l'indice n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, le FCP sera dissous le 27/05/2021. Le porteur sera remboursé de son capital initialement investi majoré d'une performance forfaitaire de 35% soit un TRA de 6,04%

- Sinon, si aucune des conditions ci-dessus n'est réalisée à la date d'échéance finale du FCP le 02/06/2022, il existe 3 possibilités :

- Si le 19/05/2022, en clôture, l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial, le porteur recevra son capital initialement investi diminué de la totalité de la baisse de l'indice

- Si le 19/05/2022, en clôture, l'indice a baissé par rapport à son niveau initial jusqu'à 50%, le porteur recevra son capital initialement investi.

- Si le 19/05/2022, en clôture, l'indice n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, le porteur sera remboursé de son capital initialement investi majoré d'une performance forfaitaire de 42% soit un TRA de 5,88%.

Ainsi, la durée de la formule peut être de deux, trois, quatre, cinq ou six ans selon l'évolution de l'indice. La performance étant plafonnée à 7% par année, l'investisseur ne profitera pas de l'intégralité de la hausse si l'indice augmente de plus de 42% par rapport à son niveau de référence.

COMMENTAIRE DE GESTION

La constatation du niveau de l'indice Euro Stoxx 50 du 17 mai 2018 déterminera le remboursement anticipé ou non.

⁽¹⁾ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) - ISR (Investissement Socialement Responsable) : classement effectué selon le processus d'investissement et la nature des titres investis. Pour plus de précision rendez-vous sur le site Internet.

Les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur), les prospectus et les process de gestion sont disponibles sur le site internet.

Avertissement : Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucune façon un conseil en investissement et leur consultation est effectuée sous votre entière responsabilité. Investir dans un OPC peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. N'hésitez pas à consulter votre conseiller financier. Cet OPC n'est pas commercialisable auprès des personnes physiques ou morales américaines, ni auprès de citoyens américains. Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de CM-CIC Asset Management.

CARACTÉRISTIQUES

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → À risque plus fort, rendement potentiellement plus fort



Indice Euro Stoxx 50 au 14/04/2016 : 3 060,86 points

Abattement fiscal : l'OPC est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur.

Caractéristiques de l'OPC

Code ISIN :	FR0013087095
Classification AMF :	Fonds à formule
Affectation des résultats :	Capitalisation
Durée minimum de placement conseillée :	Jusqu'à 2 juin 2022
Valorisation :	Hebdomadaire Jeudi

Souscriptions/rachats

Titres fractionnés en millièmes
Modalités de rachat :
le mercredi avant 12h00 sur valeur liquidative inconnue
Le fonds est fermé à la souscription.
Commissions de rachat :
4% jusqu'à la VL du 26 mai 2022.
Les commissions de rachat ne s'appliquent pas lorsque les conditions de sortie anticipée se réalisent.

Frais de gestion

Frais de gestion réels :	0,95%
Gérant(s) :	TZVETKOV Martin TING Bruno
Société de gestion :	CM-CIC ASSET MANAGEMENT 4, rue Gaillon - 75002 Paris Info OPC : + 33 (0)1 42 66 88 88 Site internet : www.cmcic-am.fr
Dépositaire :	BFCM
Conservateur principal :	BFCM 34, rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9

Date de création de l'OPC : 14/04/2016
Dernière mise à jour AMF : 14/04/2016